Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

# Le JOURNAL

DÉCEMBRE 2023

www.saintbarnabesud.ca

Toute l'équipe municipale vous souhaite un merveilleux temps des fêtes entourés des gens qui vous sont chers.

Nous vous souhaitons de profiter pleinement de tous les petits et grands moments de réjouissance que cette période de l'année vous apportera.

LE 9 DÉCEMBRE 2023 DE 9H À 12H

0-17ans

LE COMITÉ DES LOISIRS VOUS INVITE

## NOËL

Votre présence est obligatoire pour recevoir le cadeau surprise !

Réservé aux résidents de Saint-Barnabé-Sud

Donnez généreusement jusqu'au 15 décembre

## Guignolée

Pour un Noël sans faim

DÉTAILS EN PAGE 8

Ici se trouvent des employés
Accueillants
Bienveillants
Sans jugement
Municipalité engagée

**À l'intérieur ce mois-ci :**

**03** Calendrier
**04** Messages de la municipalité
**06** Avis de motion
Avis public
**08** Avis aux citoyens
**10** Bibliothèque
**12** Loisirs
**14** FADOQ
Régie Incendie
**16** Procès-verbal
**22** Prix HortiCompétences
**23** RIM / RIAM
**24** Communiqués
**Et plus !**

Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud
Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant
165, rang Michaudville • info@saintbarnabesud.ca

# MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Depuis 1840

**Alain Jobin**
Maire
Président du conseil d'administration Régie intermunicpale d'Acton et des Maskoutains
Président du conseil d'administration Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

**Marcel Therrien**
Conseiller
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux
Délégué de la politique familiale

**Johanne Picard**
Conseillère
Déléguée substitut à la Régie d'Acton et des Maskoutains

**Gabriel Lapointe**
Conseiller
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

**Dominique Lussier**
Conseillère
Mairesse Suppléante
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture

**Jean-Sébastien Savaria**
Conseiller
Délégué substitut; à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

**Yves Guérette**
Conseiller
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

Crédit photos : Sophie Caron

## BUREAU MUNICIPAL

Téléphone : 450 792-3030
Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : info@saintbarnabesud.ca

Directrice-générale et greffière trésorière : Linda Normandeau : ..... poste 1
Adjointe administrative – comptabilité : Marie-Eve Colas..... poste 2
Adjointe administrative : Laetitia Feller ..... poste 0
Inspecteur municipal : Francis Grégoire : ..... poste 3
Agente de développement, vie communautaire : poste vacant ..... poste 7

## URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Raymond Lessard : .....450 792-3030 poste 4

## CONTRÔLE ANIMALIER

**Société protectrice des animaux Drummond** : .....Sans frais : 1 855 472-5700

**CENTRE MULTIFONCTIONNEL** - 233, rang de Michaudville
Pour réservation contactez le bureau municipal : ..... 792-3030 poste 0
.....ou info@saintbarnabesud.ca

**PRESBYTÈRE** – 931, St-Édouard, Saint-Jude : ..... 450 792-3943

**LOISIRS** ..... loisirs@saintbarnabesud.ca
Comité : Andréa Graveline, présidente – Dominique Lussier, vice-présidente – Kassandra Roy, secrétaire – Tommy Beaudry, trésorier

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** .....450 792-3030 Poste 6
Heures d'ouverture :
**MERCREDI 18 H 30 À 20 H – SAMEDI 9 H 30 À 11 H**

Responsable : Mélina Doyon ..... 450 502-8448

## AUTRES SERVICES

**Bureau de poste Saint-Barnabé-Sud** : ..... 450 792-3441

**Régie d'Aqueduc** : ..... 450 792-2001

**Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, matières résiduelles** : ..... 450 774-2350

**Dépôt des matières recyclables** : .....1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe

**MRC Maskoutains : Administration générale** : ..... 450 774-3141

**Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains** :

Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard ..... courriel : dg@ripinm.ca
Directeur du service incendie : ..... courriel : direction@ripinm.ca

**URGENCES SEULEMENT** ..... **911**

**S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.**

# DECEMBRE 2023

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 1 | 2<br>**BIBLIO**<br>9 h 30 à 11 h |
| 3 | 4<br>**TOTAL FITNESS EMB** 19 h 40 | 5<br>**VIE ACTIVE** 9 h<br>**COURS DE DANSE** 13 h 15<br>**YOGA** 19 h 10 | 6<br>**RECYCLAGE** (bac vert)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h<br>**BADMINTON** 19 h | 7<br>**ORGANIQUE** (bac brun)<br>**PICKLEBALL** 19 h<br>**SÉANCE EXTRA.** 19 h<br>**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL** 19 h 30 | 8 | 9<br>**FÊTE DE NOËL PAR LA COMITÉ DES LOISIRS**<br>9h à Midi<br>**BIBLIO**<br>9 h 30 à 11 h |
| 10 | 11<br>**TOTAL FITNESS EMB** 19 h 40 | 12<br>**YOGA** 19 h 10 | 13<br>**DÉCHETS** (bac noir)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h<br>**BADMINTON** 19 h | 14<br>**PICKLEBALL** 19 h | 15<br>Guignolée<br>**DERNIER JOUR POUR PARTICIPER À LA GUIGNOLÉE DE ST-BARNABÉ-SUD** | 16<br>**FADOQ SOIRÉE DE DANSE** 18 h 45<br>**BIBLIO** 9 h 30 à 11 h |
| 17 | 18 | 19 | 20<br>**RECYCLAGE** (bac vert)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | 21<br>**FADOQ BINGO** 19 h<br>**PICKLEBALL** 19 h | 22<br>**BUREAU MUNICIPAL FERMÉ** | 23<br>**BIBLIO** FERMÉ |
| 24 / 31 | 25<br>**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 22 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER INCLUSIVEMENT** | 26 | 27<br>**DÉCHETS** (bac noir)<br>**BIBLIO** FERMÉ | 28<br>**PICKLEBALL** 19 h | 29 | 30 |

## NUMÉRO D'URGENCE TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

**450 792-3030 poste 5014**

## ATTENTION ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5014** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

## Heures d'ouverture du bureau municipal

**Du lundi au jeudi de 8 h à 12 h 30 et 13 h à 16 h 30**

**POUR LA PÉRIODE DES FÊTES, LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 22 DÉCEMBRE AU 2 JANVIER INCLUSIVEMENT.**

## ABRIS D'AUTOS

**RAPPEL DES NORMES D'INSTALLATION**

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les conditions suivantes :

a) Les abris d'autos temporaire sont autorisés du **1er octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante**. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.
b) Il doit y avoir un bâtiment principal sur le terrain.
c) L'abri doit être situé dans l'allée d'accès au stationnement.
d) L'abri doit être situé à au moins 2 mètres du trottoir ou de la bordure de la rue s'il n'y a pas de trottoir.
e) L'implantation de l'abri doit respecter le triangle de visibilité prévu au règlement municipal.
f) Un seul abri d'auto temporaire par terrain est autorisé.

## LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, **à l'exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – rang Saint-Amable;
- Route 235 – rang de Michaudville.

***Pour toutes demandes concernant ces routes vous devez composer le 511 pour parler à un agent du MTQ.***

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

*Formons un tout pour notre avenir*

Depuis 1840

# Nos réalisations 2023 en bref

*L'année 2023 se termine bientôt, voilà une belle occasion de faire un récapitulatif de nos réalisations municipales.*

Tout au long de cette année, notre équipe municipale s'est mobilisée pour réaliser plusieurs projets qui étaient, pour certains, planifiés depuis un bon moment.

Tous ces projets ont été réalisés grâce à des fonds accumulés par l'administration municipale depuis quelques années. Aucun nouvel argent n'a été demandé, ce qui veut dire qu'aucune nouvelle dette municipale n'a été créée pour faire tous les travaux que vous avez vu se réaliser durant cette année.

Nous avons, entre autres :

- Remplacement des fenêtres de la bibliothèque et des airs climatisées.
- Remplacement des fournaises des bâtiments municipaux pour des systèmes au propane.
- Rénovation du perron du bureau municipal
- Aménagement, d'une aire de repos, devant la bibliothèque
- Installation de caméras de sécurité pour les emplacements municipaux
- Rénovation extérieure et branchement électrique du garage municipal
- Rénovation du chalet des loisirs, avec l'aide d'une subvention régionale et le support d'entreprises locales

De plus, au mois d'août 2023, la Municipalité est devenue propriétaire du bâtiment qui abritait autrefois notre église. Comme ce bâtiment servait déjà de Centre multifonctionnel, il était normal que la municipalité s'en porte acquéreur. Cette transaction a eu lieu suite à une entente avec la Fabrique qui a accepté de céder le bâtiment.

Nous entrevoyons l'année 2024 de façon positive. Nous avons encore certains projets de planifiés, qui seront également réalisés avec des fonds accumulés. Pour d'autres, nous prévoyons faire des demandes de subventions pour éviter de nouveaux frais non planifiés. En cette période économique, nous sommes conscients des réalités financières actuelles, et travaillons à réduire l'impact des augmentations de frais annoncés par les fournisseurs municipaux.

***Je vous souhaite à tous, une douce fin d'année 2023 et des moments de bonheur en compagnie de vos familles et amis.***

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Pour les citoyens propriétaires d'installations septique**, nous avons été informés par les entreprises qu'une augmentation d'environ 20$ serait applicable aux contrats d'entretien annuels. Nous tenons à préciser que ce sont les fournisseurs qui gèrent ces contrats et non la Municipalité. Pour toute demande d'information à ce sujet, vous pouvez toutefois rejoindre le bureau municipal.

# Avis de motion

## Avis de motion - Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels (Loi 25)

Lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Dominique Lussier, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Politique sur l'accès aux documents et protection des renseignements personnels (Loi 25).

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 8 novembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Avis de motion

## Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 05-2023, portant sur la révision de la constitution du comité consultatif en urbanisme et abrogeant les règlements 448-96 et 34-2005

Lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Johanne Picard qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Règlement numéro 05-2023, règlement portant sur la révision de la constitution du comité consultatif en urbanisme et abrogeant les règlements 448-96 et 34-2005.

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 8 novembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Avis de motion

## Avis de motion - Politique de confidentialité relative à la collecte des renseignements personnels (Loi 25)

Lors de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion a été donné par Madame Johanne Picard, qu'elle présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de Politique de confidentialité relative à la collecte des renseignements personnels (Loi 25).

Donné à Saint-Barnabé-Sud ce 8 novembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Avis public

## Avis de modification de la date de la séance ordinaire du Conseil municipal du mois de décembre 2023

Veuillez prendre note que la date de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a été déplacée au **jeudi 7 décembre 2023 à 19 h 30.**

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 15 novembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

## Prenez avis que :

Lors de la séance extraordinaire qui se tiendra jeudi le **7 décembre 2023 à 19 h**, le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud adoptera le budget 2024, ainsi que le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2024-2025-2026.

Conformément aux articles 954 et 956 du Code municipal, lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisation.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil sur l'un ou l'autre de ces deux sujets doit faire parvenir un courriel avant 15 h, le jour de la séance, à l'adresse suivante : dg@saintbarnabesud.ca.

Toute question formulée devra inclure les coordonnées complètes du demandeur.

Les documents relatifs au budget ainsi qu'au programme triennal d'immobilisation qui seront adoptés seront également déposés sur le site Internet de la Municipalité dans les 15 jours suivant la séance extraordinaire.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 15 novembre 2023.

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Avis public

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

## Calendrier des séances du conseil municipal 2024

Le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 5 septembre 2023 la résolution numéro 142-09-2023 adoptant les dates de tenue des séances pour l'année 2024.

Les séances se tiendront au Centre multifonctionnel situé au 233, rang Michaudville à 19 h 30.

**Calendrier des séances du conseil pour l'année 2024**

9 janvier 2024
6 février 2024
12 mars 2024
2 avril 2024
7 mai 2024
4 juin 2024
2 juillet 2024
6 août 2024
3 septembre 2024
1 octobre 2024
5 novembre 2024
3 décembre 2024

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 20 novembre 2023

Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Renouvellement des licences pour chien

La Société Protectrice des Animaux de Drummond a récemment envoyé un courriel ou un courrier postal aux résidents propriétaires de chien pour le renouvellement des licences.

Si toutefois vous n'avez pas reçu l'information de renouvellement de la licence de votre animal, nous vous invitons à prendre contact avec la **SPAD** au **1 855 472-5700** afin de rétablir la situation.

## Un petit rappel au passage...

Le règlement sur la garde et le contrôle des animaux 03-2022, chapitre 3, section 1, point 3.1.1 stipule que «Nul ne peut garder un chien à l'intérieur des limites de la Municipalité à moins d'avoir obtenu, au préalable, une licence, conformément aux dispositions du présent règlement ».

Il est de votre devoir de respecter le règlement municipal en vous assurant que chaque année, votre animal soit porteur de sa médaille remise par la SPAD.

# 2023 Guignolée

## Pour un Noël sans faim

Cette année non plus, les responsables de la Guignolée ne feront pas de sollicitation de porte en porte. Cependant, nous continuerons de répondre aux besoins des familles de St-Barnabé-Sud.

Vos dons et denrées non périssables peuvent être déposés au Bureau municipal ou au bureau de poste sur les heures d'ouverture.

Pour les personnes qui désirent faire un chèque, veuillez le libeller au nom de la Guignolée St-Barnabé-Sud.

***Vous avez jusqu'au 15 décembre pour faire la différence et être généreux !***

Surveillez également les activités au village: nos bénévoles seront présents pour y recueillir vos contributions !

**Le comité de la guignolée vous dit MERCI !**

***Un panier de Noël vous aiderait dans ces moments difficiles, inscrivez-vous en toute confidentialité auprès de Lucie au 450 792-3430.***

LE POUVOIR D'AIDER

## Obligations sur les pneus d'hiver

Votre véhicule doit être chaussé pour l'hiver **dès le 1er décembre et jusqu'au 15 mars**. Toutefois, les conditions printanières pouvant être variables, il vous est donc recommandé d'attendre quelques semaines après la fin de cette période avant de poser vos pneus quatre-saisons ou vos pneus d'été.

L'obligation s'applique à tous les véhicules routiers motorisés immatriculés au Québec, y compris les véhicules offerts en location. Les remorques ne sont pas visées par cette obligation. Une amende de 200 $ à 300 $ est prévue pour les conductrices et conducteurs qui ne respectent pas la réglementation.

**Plus d'informations sur :**
**https://www.quebec.ca/transports/circulation-securite-routiere/conduire-en-hiver/pneus-hiver**

Depuis plusieurs mois, nous travaillons à l'élaboration d'un guide d'accueil pour les nouveaux arrivants.

**Un répertoire des entreprises locales s'y trouve également !**

**Souhaitez-vous que vos coordonnées figurent dans le guide d'accueil des nouveaux arrivants ?**

Si oui, contactez-nous au bureau municipal au numéro 450 792-3030 poste 0 ou par courriel à info@saintbarnabesud.ca !

**Dès que notre patinoire sera prête, il nous fera plaisir de vous accueillir dans notre chalet des loisirs fraichement rénové.**

## HORAIRE DE LA PATINOIRE

Du lundi au jeudi : 15 h à 21 h
Vendredi : 15 h à 22 h
Samedi : 10 h à 22 h
Dimanche et journées pédagogiques : 10 h à 21 h

***Aucun patineur ne sera toléré sur place après les heures de fermeture.***

***Merci de votre précieuse collaboration.***

NOUS TENONS À RAPPELER À TOUS, LA NÉCESSITÉ DE RESPECTER LES HEURES DE FERMETURE DU PAVILLON AINSI QUE DE LA PATINOIRE. Cette demande est faite afin de pouvoir procéder à l'entretien des lieux et ainsi conserver la glace le plus longtemps possible dans un bel état, ce qui permet aux citoyens, grands et petits, d'en profiter pleinement.

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

Formons un tout pour notre avenir

Depuis 1840

# Bibliothèque DE SAINT-BARNABÉ-SUD

# Joyeuses fêtes !

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2023 au 9 janvier 2024.

Profitez-en pour faire le plein de lecture !

De retour le samedi 13 janvier 2024 à l'horaire habituel.

Bonnes fêtes à toutes et à tous !

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud
Formons un tout pour notre avenir
Depuis 1840

# Bibliothèque
## DE SAINT-BARNABÉ-SUD

# NOUVEAUTÉS DE LA BIBLIO DÉCEMBRE

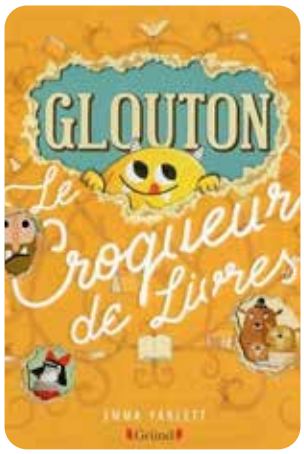

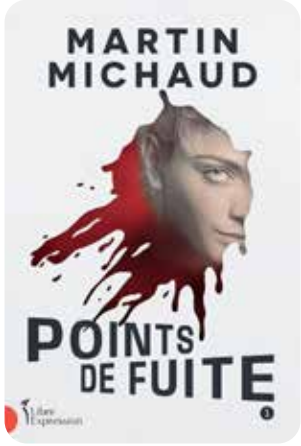

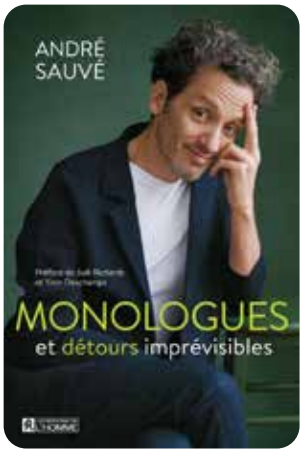

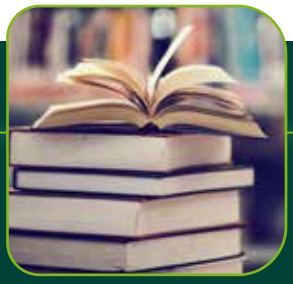

251, rang Michaudville | 450 792-3030 poste 6
**Heures d'ouverture :** les mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h

**Inscription** : Gratuite, pour tous les résidents de la municipalité
**Emprunts** : Maximum de 10 documents, pour une durée de 3 semaines.
**Catalogue de la bibliothèque** : *www.librarything.fr/catalog/bibliobarnabe*

*Si vous avez des questions, que ce soit sur l'utilisation du catalogue, faire une demande d'achat ou une réservation, vous pouvez écrire à* ***bibliobarnabe@gmail.com*** *ou téléphoner à* ***Mélina Doyon au 450 502-8448****.*

SAMEDI 9 DÉCEMBRE 2023

# FÊTE DE NOËL SAINT-BARNABÉ-SUD

DE 9H À 12H

Le Comité des Loisirs vous a concocté une matinée fantastique !

0-17 ANS

Au programme :

- dès 9h, arrivée du Père Noël
- spectacle de Noël
- distribution de cadeaux
  (réservé aux enfants préalablement inscrits)

Restez informés en suivant la page Facebook :
Loisirs Saint-Barnabé-Sud

# L'horaire des activités durant la période des fêtes

**Le badminton libre sera en pause entre Noël et Nouvel An !**

Il n'y aura pas de badminton
**du 14 décembre 2023 au 9 janvier 2024**

Au plaisir de vous retrouver,
tous les mercredis de 19 h à 20 h au Centre multifonctionnel.
Pas d'inscription préalable.
Venez quand vous le souhaitez !

Bonnes fêtes de fin d'année !

***Aimerais-tu venir jouer au badminton ?***
***L'horaire n'est cependant pas idéal pour toi ? Tu es déjà venu mais tu as dû attendre ton tour ?***

Étant donné le succès de cette activité puisque les 3 terrains sont régulièrement comblés avec un maximum de 12 joueurs simultanément, nous sommes à la recherche de joueurs ainsi que d'un responsable afin d'ouvrir une nouvelle session de badminton de 20 h à 21 h les mercredis. Les filets seront déjà installés, en plus !

L'activité de **PICKLEBALL** se poursuit
tous les jeudis à 19 h au gymnase de l'école !

Profitez de vos congés pour venir essayer cette activité,
vous êtes tous les bienvenus !

***Pour plus d'information, contacter Colette Lemoine au 450 792-2165***

Les activités sportives fitness EMB ainsi que le yoga seront **en pause du 13 décembre 2023 au 7 janvier 2024**.

Retour des cours le 8 janvier 2024 à l'horaire habituel !

Au plaisir de vous retrouver en 2024 !

Voici les activités offertes par la FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD!

**Nos activités pour le mois de décembre**

*L'activité Vie active (gratuit) ainsi que les cours de danse sont interrompus pendant la période des fêtes, à partir du 6 décembre jusqu'au 8 janvier 2024.*

**Retour des activités le 9 janvier 2024**

**BINGO**

Jeudi le 21 novembre dès 19 h

**SOIRÉE DE DANSE**

**Samedi le 16 décembre 2023**

**dès 18 h 45**

**INFO :** Anne Cadorette 450 792-3901 || annecadorette@hotmail.com
Thérèse Rodier au 450 792-3508

# MESSAGE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS

Vous avez des questions ? Vous pouvez nous contacter à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains au **450 794-5027** ou par courriel au : **prevention@ripinm.ca**

## POMPIERS EN ACTION
## VOTRE RÉGIE INCENDIE EN ACTION

Afin d'offrir un service au citoyen de qualité et diversifié, les pompiers de la Régie ont participé à une formation de sauvetage en hauteur – niveau sensibilisation le samedi 11 novembre. Ceci afin de répondre au besoin qui pourrait survenir sur les territoires de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud. Par exemple, une intervention sur un silo ou encore un séchoir à maïs. Ce type de travail en hauteur et dans les espaces clos peut présenter des risques importants.

Cette formation de huit heures permet aux intervenants de préparer l'intervention en attendant l'arrivée de l'équipe spécialisée. Un examen de qualification mène à l'obtention de la certification.

Prévention des incendies

# LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

## NOS CONSEILS POUR LES FÊTES

### ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinthe électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Surveillez la collecte de votre municipalité après les Fêtes pour vous défaire de votre sapin naturel écologiquement.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendie.

### LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.

### BOUGIES

- Ayez toujours à l'œil les chandelles allumées.
- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.
- Privilégiez les bougies DEL pour une utilisation sans risque.

### CUISINE DES FÊTES

- Évitez toutes distractions lorsque vous faites cuire des aliments (sortir fumer, parler au téléphone, consulter les médias sociaux, etc.).
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.

### AVERTISSEURS DE FUMÉE ET PILES

- Il est important d'avoir un avertisseur de fumée en bon état par étage.
- Pensez à prévoir des piles supplémentaires afin de ne jamais prendre celles de vos avertisseurs pour mettre dans les appareils ou jouets à piles.
- Choisissez un avertisseur de fumée avec une pile au lithium d'une durée de 10 ans afin de vous assurer d'être en sécurité à plus long terme.

### APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.
- Éloignez de l'appareil toute matière inflammable dans un rayon de un mètre.

### RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.

### SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.

### CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Gardez la chaudière de cendre à un minimum de un mètre de toute matière combustible
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

### BRÛLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.

SI-043 (2020-12)

**En collaboration avec votre service de sécurité incendie**

Québec.ca/prevention-incendies

Votre gouvernement

Québec

# Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 3 OCTOBRE 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DES MASKOUTAINS**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 3 octobre 2023 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**
Monsieur Alain Jobin, maire

**CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS**
Monsieur Marcel Therrien
Madame Johanne Picard
Madame Dominique Lussier
Monsieur Jean-Sébastien Savaria
Monsieur Yves Guérette

Monsieur Gabriel Lapointe est absent et excusé de son absence

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**
Madame Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Monsieur Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance à 19h30.

**Résolution numéro 158-10-2023**

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le maire, Monsieur Alain Jobin, s'assure que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour tel que libellé.

**1. Ouverture de la séance**
**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
**3. Adoption procès-verbal**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

**4. Période de questions**
**5. Communiqués et correspondances**

5.1 Ministère des Affaires municipales – Approbation de la proportion médiane
5.2 Ministère des Affaires municipales – Projet de règlement modification de la gestion contractuelle
5.3 Fonds d'assurance des municipalités – Prévision d'augmentation des primes
5.4 OBV Yamaska – Nouvelle présidente et directrice générale
5.5 Table de concertation de la Montérégie – Rapport d'activités 2022

**6. Administration et finances**

6.1 Adoption des comptes payés et à payer
6.2 RIPINM – Adoption du budget 2024
6.3 Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Adoption du budget 2024
6.4 RIAM – Adoption du budget 2024
6.5 Vérificateur financier – Renouvellement de l'entente
6.6 Organisation municipale de sécurité civile – Nomination des responsables et adoption de l'organigramme
6.7 Fonds de roulement – Remboursement de fonds utilisés
6.8 Rénovation du chalet des loisirs – Autorisation du paiement final à l'entrepreneur
6.9 Bail Postes Canada – Renouvellement
6.10 Période du Temps des fêtes – Fermeture du bureau municipal
~~6.11 Centre multifonctionnel – Offre d'installation de machines distributrices~~ – Point reporté
6.12 Règlement numéro 04-2023 décrétant une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 et abrogeant les règlements numéro 04-2016 et 56-2009 – Adoption
6.13 Règlement G 300 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
6.14 Sommaire du rôle d'évaluation foncière – Dépôt au conseil
6.15 Suivis budgétaire des réalisations – Dépôt
~~6.16 Renouvellement de la police d'assurance municipale – Ajout~~ – Point reporté
**6.17 Formation adjointe administrative et dg – Autorisation - Ajout**

**7. Sécurité publique**

7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
7.2 RIPINM, rapport des activités juillet et août 2023 - Dépôt

**8. Transport routier et travaux publics**

8.1 Rapport des travaux publics
8.2 Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2023-2024 – Octroi du contrat

**9. Hygiène du milieu**

9.1 Rapport – Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
9.2 Rapport – Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre

**10. Aménagement et urbanisme**

10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
10.2 Commission de la toponymie – Désignation d'un mandataire

**11. Loisirs et culture - Vie communautaire**

11.1 Rapport – Comité des loisirs
11.2 Journée mondiale de l'enfance – la Grande semaine des tout-petits - Proclamation

**12. Période de questions**

**13. Levée de la séance**

Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, il est résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**3. Adoption des procès-verbaux**

**Résolution numéro 159-10-2023**
**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Monsieur Marcel Therrien et résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023 et d'en autoriser la signature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. Période de questions**

Aucune question n'a été reçue ou posée

**5. Communiqués et correspondances**

Le maire fait mention des correspondances reçues.

5.1 Ministère des Affaires municipales – Approbation de la proportion médiane
5.2 Ministère des Affaires municipales – Projet de règlement modification de la gestion contractuelle
5.3 Fonds d'assurance des municipalités – Prévision d'augmentation des primes
5.4 OBV Yamaska – Nouvelle présidente et directrice générale
5.5 Table de concertation de la Montérégie – Rapport d'activités 2022

**6. Administration et finances**

**6.1 Résolution numéro 160-10-2023**
**Adoption des comptes payés et à payer**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 1er septembre au 30 septembre 2023 avec les faits saillants suivants :

| | |
|---|---|
| **Salaires nets :** | |
| Élus | 3 924.21 $ |
| Employés | 17 585.51 $ |
| | |
| **Dépense :** | |
| Administration | 39 191 .66 $ |
| Sécurité publique | 12 944.82 $ |
| Transport (voirie) | 48 616.42 $ |
| | |
| **Hygiène du milieu** | |
| Hygiène du milieu | 28 375.86 $ |
| Eaux usées | 8 147.62 $ |
| **Aménagement et urbanisme** | 3 947.70 $ |
| **Loisir et culture** | 16 586.18 $ |
| **Frais de financement** | 3 000 $ |
| **Autres act. fin. et affectations** | 67 354.40 $ |
| | |
| **Total :** | **249 674.38 $** |

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumise.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.2 Résolution numéro 161-10-2023**
**RIPINM – Adoption du budget 2024**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du Code municipal prévoit que le budget de la Régie doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget, déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis;

QU'UNE COPIE dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'Annexe A.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.3 Résolution numéro 162-10-2023**
**Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre – Adoption du budget 2024**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et l'a transmis pour adoption;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du Code municipal prévoit que le budget de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Yves Guérette, il est résolu:

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé et présenté par le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis.

QU'UNE COPIE dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'Annexe A.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.4 Résolution numéro 163-10-2023**
**RIAM – Adoption du budget 2024**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2024 et l'a transmis pour adoption ;

CONSIDÉRANT que l'article 603 du Code municipal prévoit que le budget de la Régie doit être adopté par résolution des Municipalités membres qui en font partie;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL de Saint-Barnabé-Sud adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2024, tel que soumis ;

QU'UNE COPIE dudit budget soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'Annexe A.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.5 Résolution numéro 164-10-2023**
**Vérificateur financier – Renouvellement de l'entente**

CONSIDÉRANT la nécessité de faire appel aux services d'un vérificateur afin de préparer le rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT le travail effectué par la firme Hébert Marsolais pour le rapport 2022, et la satisfaction du conseil municipal et de la directrice générale en rapport de ce travail;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue au montant de 10 625 $ pour préparer et produire le rapport financier pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre de service reçue de la firme Hébert Marsolais au montant de 10 625 $ afin de produire le rapport financier de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud pour l'année 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.6 Résolution numéro 165-10-2023**
**Organisation municipale de sécurité civile – Nomination des responsables et adoption de l'organigramme**

CONSIDÉRANT la révision actuelle du Plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter l'organigramme révisé et de nommer des responsables en cas de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria, appuyé par Madame Johanne Picard, et résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE l'organigramme tel que déposé lors de la présente séance;

ET NOMME les personnes suivantes à titre de responsables :

Au poste de coordonnateur municipal de la sécurité civile :
Mandataire : Madame Linda Normandeau, directrice générale
Substitut : Monsieur Francis Grégoire, inspecteur municipal

Au poste d'administration générale :
Mandataire : Madame Marie-Eve Colas, adjointe administrative
Substitut : Madame Linda Normandeau, directrice générale

Au poste de service technique :
Mandataire : Monsieur Francis Grégoire, inspecteur municipal
Substitut : Responsable des travaux publics, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

Au poste de services aux personnes sinistrées :
Mandataire : Madame Laetitia Feller, adjointe
Substitut : Mission services aux sinistrés, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.7 Résolution numéro 166-10-2023**
**Fonds de roulement – Remboursement de fonds utilisés**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 032-02-2023, décrétant un emprunt sur le Fonds de roulement de la Municipalité et visant l'achat d'un nouveau véhicule pour la voirie;

CONSIDÉRANT la mise en vente de l'ancien véhicule, Ford Ranger 2009, et sa vente au montant de 7 000 $;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

D'AUTORISER le remboursement d'un montant de 7 000 $ sur le Fonds de roulement de la Municipalité, ce montant étant remboursé sur l'emprunt effectué pour l'achat du nouveau véhicule de voirie;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.8 Résolution numéro 167-10-2023**
**Rénovation du chalet des loisirs – Autorisation du paiement final à l'entrepreneur**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 051-03-2023 et autorisant la rénovation du chalet des loisirs par l'entrepreneur Construction Jonathan Cyr;

CONSIDÉRANT le contrat signé avec l'entrepreneur en date du 26 mai 2023 établissant les modalités du paiement dudit contrat;

CONSIDÉRANT que les travaux sont terminés depuis le 8 septembre 2023, et qu'une vérification des travaux a été réalisée par l'inspecteur municipal et la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, il est résolu:

D'AUTORISER le paiement final des travaux au montant de 12 686,92 $, en date du 8 octobre 2023, en conformité de la clause de paiement contenue au contrat signé entre la Municipalité et l'entrepreneur;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.9 Résolution numéro 168-10-2023**
**Bail Postes Canada – Renouvellement**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au renouvellement du bail intervenu entre Madame Nathalie Hamel, représentante de Postes Canada et la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud relativement au local abritant le bureau de poste et situé dans le bureau municipal;

CONSIDÉRANT l'augmentation continuelle des coûts représentés par l'entretien et les besoins des locaux, frais d'électricité et autres;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de préserver le service aux citoyens;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Monsieur Yves Guérette, appuyé par Madame Dominique Lussier, il est résolu:

DE RENOUVELER la convention de bail pour le bureau de poste de Saint-Barnabé-Sud, situé au 165 rang de Michaudville, avec une augmentation au montant de 2% par rapport à l'an dernier;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la signature dudit bail au montant annuel de 2 372.11 $, soit 197.67$ par mois, ce renouvellement représentant la période située entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.10 Résolution numéro 169-10-2023**
**Période du Temps des fêtes – Fermeture du bureau municipal**

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, le bureau municipal ferme durant la période du Temps des fêtes;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Monsieur Marcel Therrien, appuyé par Madame Johanne Picard, il est résolu:

DE MODIFIER L'HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL et de procéder à la fermeture du bureau du 22 décembre 2023 au 2 janvier 2024 inclusivement;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.11 Résolution numéro 170-10-2023 – Point reporté**
**Centre multifonctionnel – Offre de service, installation de machines distributrices**

- Discussion entre les conseillers, le point est reporté au mois prochain.

**6.12 Résolution numéro 171-10-2023**
**Règlement numéro 04-2023 décrétant une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 911 et abrogeant les règlements numéro 04-2016 et 56-2009 – Adoption**

CONSIDÉRANT la Loi sur la fiscalité municipale, chapitre F-21, r. 14;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté en juin 2008 le projet de loi no. 82 et en juin 2009 le projet de loi no. 45 introduisant ainsi une nouvelle section à la Loi sur la fiscalité municipale par ses articles 244.68 à 244.74;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 1er septembre 2009 du règlement 56-2009 de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a modifié son règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, et en a fait la parution dans la Gazette officielle du Québec du 9 mars 2016;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur le 3 mai 2016 du règlement 04-2016 modifiant le règlement 56-2009 de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a édicté le 6 septembre 2023 le règlement modifiant le règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1, et en a fait la parution dans la Gazette officielle du Québec du 28 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion;

Le conseil décrète unanimement ce qui suit :

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

**1.**

1° « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;

2° « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

a) Il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;

b) Il est fourni sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1° du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe (b) du paragraphe 2° du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

**2.** À compter du 1er janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphone, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**3.** Le montant de la taxe sera indexé au 1er janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé ;

Ce montant, ainsi qu'indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 $ ;

Il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 $ ;

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

**4.** Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

**5.** Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**6.** Qu'une copie de ce règlement soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et est publié sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**6.13 Projet de règlement G 300, applicable par la Sûreté du Québec, abrogeant le règlement G 200 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement**

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un avis de motion est donné par Monsieur Jean-Sébastien Savaria qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le projet de règlement G 300, applicable par la Sûreté du Québec et abrogeant le règlement G 200.

Le projet de règlement a préalablement été remis aux élus par la directrice générale.

**6.14 Sommaire du rôle d'évaluation foncière – Dépôt au conseil**

La directrice générale a remis aux membres du conseil le sommaire du rôle d'évaluation foncière devant servir pour l'année 2024, tel que déposé au bureau municipal en date du 5 septembre 2023.

**6.15 Suivis budgétaire des réalisations – Dépôt**

La directrice générale a remis aux membres du conseil un suivi budgétaire des réalisations – rénovations, effectué durant l'année :

- Réfection du chalet des loisirs
- Remplacement de l'air climatisé à la bibliothèque
- Rénovation extérieure du garage municipal

**6.16 Résolution 172-10-2023 – Point reporté**
**Renouvellement de la police d'assurance municipale – Ajout**

- Discussion entre les conseillers, le point est reporté.

**6.17 Résolution 173-10-2023**
**Formation adjointe administrative et dg - Autorisation – Ajout**

CONSIDÉRANT les différentes obligations et normes spécifiques reliées à la comptabilité municipale;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil de fournir l'appui nécessaire et les outils aux membres de l'équipe municipale;

CONSIDÉRANT l'offre de formation reçue de Monsieur Daniel Tétreault, auditeur et portant sur la trésorerie municipale;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Monsieur Jean-Sébastien Savaria et résolu;

D'AUTORISER l'inscription de Madame Marie-Eve Colas, adjointe administrative et de Madame Linda Normandeau, directrice générale à la formation sur la trésorerie municipale, au coût de 350 $ par inscription;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains**

Le conseiller, Monsieur Yves Guérette donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale de la protection incendie.

**7.2 Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains, rapport des activités, juillet et août 2023 – Dépôt**

La directrice générale a remis aux membres du conseil le rapport des activités pour les mois de juillet et août 2023.

**8. TRANSPORT ROUTIER ET TRAVAUX PUBLICS**

**8.1. Rapport des travaux publics - Dépôt**

La directrice générale a préalablement remis le rapport des travaux publics aux membres du Conseil.

**8.2 Résolution numéro 174-10-2023**
**Achat d'abrasif pour les routes, hiver 2023-2024 – Octroi de contrat**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat d'abrasif pour l'entretien des chemins et routes en période hivernale;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entrepreneur en déneigement responsable du contrat d'entretien du réseau routier pour l'abrasif ''05-MM AB10'' au montant de 26.85 $ par tonne métrique, incluant le transport;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

D'ACCEPTER la soumission provenant de ''Harsco Sorel-Tracy.'' et déposée par Excavation Michel Lemay Inc. au montant de 26.85 $ par tonne métrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains – Rapport**

Le maire, Monsieur Alain Jobin donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 Régie de l'aqueduc Richelieu Centre – Rapport**

Le conseiller, Monsieur Marcel Therrien, donne verbalement son rapport en tant que délégué à la Régie de l'Aqueduc Richelieu Centre.

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment - Dépôt**

Une copie du rapport de l'inspecteur en bâtiments a été remise aux élus.

**10.2 Résolution numéro 175-10-2023**
**Commission de toponymie – Désignation d'un mandataire**

CONSIDÉRANT l'obligation de la Municipalité de désigner un responsable officiel auprès de la Commission de la toponymie;

CONSIDÉRANT le mandat de la directrice générale de représenter la Municipalité auprès des instances gouvernementales et autres;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Marcel Therrien appuyé par Madame Dominique Lussier et résolu :

DE NOMMER la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Linda Normandeau, mandataire officielle afin de représenter la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud auprès de la Commission de toponymie;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Rapport – Comité des loisirs**

La conseillère, Madame Dominique Lussier donne verbalement son rapport en tant que déléguée aux loisirs.

**11.2 Résolution numéro 176-10-2023**
**Journée mondiale de l'enfance – la Grande semaine des tout-petits- Proclamation**

CONSIDÉRANT que chaque année, le 20 novembre, plusieurs pays soulignent la Journée mondiale de l'enfance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal croient en l'importance de s'impliquer dans les valeurs familiales et le renforcement de prises de position en faveur des enfants;

CONSIDÉRANT l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que l'environnement dans lequel les enfants grandissent a des impacts importants sur leur santé, leur développement, leur réussite éducative et tout leur parcours de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de se mobiliser pour agir tôt dans le développement des jeunes enfants dans le but d'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT que le Comité intersectoriel de la petite enfance (CIPE) invite les municipalités à organiser des activités pour les 0-5 ans et leurs familles durant La Grande semaine des tout petits;

CONSIDÉRANT qu'il faut briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse à l'âge de 5 ans;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Madame Dominique Lussier appuyé par Madame Johanne Picard et résolu :

DE JOINDRE le mouvement national de La Grande semaine des tout-petits du 20 au 26 novembre 2023 afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société;

DE PROCLAMER le 26 novembre 2023, dans le cadre de La Grande semaine des tout-petits 2023, Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les concitoyens et concitoyennes à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance dans le développement des jeunes enfants;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**12. Sujets divers**

**13. Période de question**

**Résolution numéro 177-10-2023**
**14. Levée de la séance**

Sur proposition de Madame Johanne Picard, appuyé par Monsieur Marcel Therrien, la séance est levée à 20 h 34.

| | |
|---|---|
| _____ | _____ |
| ALAIN JOBIN | LINDA NORMANDEAU |
| Président d'assemblée | Secrétaire d'assemblée |
| Maire | Directrice générale, greffière-trésorière |

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Linda Normandeau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 3 octobre 2023.

_____
Linda Normandeau
Directrice générale et greffière-trésorière

# Prix HortiCompétences 2023

## *Toutes nos félicitations à Marcel Lavallière Paysagiste !*

HortiCompétences a récemment dévoilé l'identité des lauréats du Prix HortiCompétences 2023, dans le cadre de son assemblée publique annuelle. L'entreprise Marcel Lavallière Paysagiste, de Saint-Barnabé-Sud, s'est démarquée par des initiatives innovantes en matière de ressources humaines qui ont favorisé le bien-être de leurs travailleurs.

Fondée en 1974, Marcel Lavallière Paysagiste offre une gamme complète de services en aménagement et en entretien paysager, dans les secteurs résidentiel et commercial.

Ayant pris la relève de l'entreprise familiale en 1996, la fille de Marcel Lavallière, Nathalie, dirige ses équipes avec le désir de demeurer un chef de file reconnu de l'industrie horticole.

Soucieuse de reconnaître les efforts soutenus déployés par les employés dans leur journée de travail, parfois dans des conditions climatiques difficiles, l'entreprise a décidé d'installer une station de ravitaillement dans ses locaux, afin d'offrir gracieusement à tous des collations variées ainsi que des breuvages, incluant une très populaire machine à slush.

L'initiative a connu un tel succès auprès des employés, qu'ils ont eux-mêmes soumis la candidature de l'entreprise au Prix HortiCompétences 2023, à l'insu de leurs patrons !

Comme quoi prendre soin de ses employés, c'est toujours gagnant !

*M. Christian Brunet, président d'HortiCompétences, M. Jean Lortie, président de la Commission des partenaires du marché du travail, et M. Olivier Marchand, directeur - Expérience clients, Mutuelles de prévention chez TELUS Santé, sont fiers de remettre le Prix HortiCompétences 2023, à l'équipe de Marcel Lavallière Paysagiste, entreprise lauréate dans la catégorie 1 à 15 employés.*

*Réseau Internet Maskoutain*

## Avis de terminaison du service internet par micro-ondes

**Saint-Hyacinthe, le 13 octobre 2023** – C'est en 2009 que l'organisme à but non lucratif Réseau Internet Maskoutain (RIM) a été constitué, à l'initiative de la MRC des Maskoutains.

Son mandat principal a été, jusqu'à ce jour, d'assurer l'accès au service internet à l'ensemble de la population résidant sur le territoire de la MRC, particulièrement dans les secteurs ruraux, avec l'aide des technologies appropriées. C'est ainsi qu'un réseau de tours a été déployé par RIM, de manière à rendre accessible le service internet par micro-ondes, en l'attente d'une technologie supérieure.

La fibre optique est maintenant déployée sur l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception de quelques petits secteurs problématiques. Dans le contexte actuel, il était prévisible et souhaitable que le nombre de clients branchés sur le réseau micro-ondes de RIM diminue en raison du fait que la fibre optique devient une meilleure offre pour le service internet haute vitesse.

RIM considère donc que son mandat de départ a été accompli et que, devant le nombre de clients qui est en constante diminution, il n'est pas approprié, ni justifié, de maintenir le service internet par micro-ondes.

En concertation avec Groupe Maskatel Québec S.E.C. qui, depuis 2016, agit comme fournisseur de services auprès des clients du réseau de RIM, il a été convenu qu'un avis serait transmis par Maskatel à chaque abonné accordant un délai de trois mois pour prendre entente avec un fournisseur de service internet.

Par conséquent, à l'expiration de ce délai de trois mois, RIM mettra fin au signal micro-ondes provenant de son réseau de tours.

RIM remercie toute la population pour la confiance manifestée tant à l'égard de RIM que de son fournisseur actuel, Groupe Maskatel Québec S.E.C.

## SURVEILLEZ L'ARRIVÉE DE VOTRE NOUVEAU CALENDRIER DES COLLECTES !

**Cette année, le calendrier sera livré aux résidences les 5 et 6 décembre prochains, dans le Publisac.**

Les citoyens et citoyennes qui ne reçoivent pas le Publisac pourront, dès janvier 2024, consulter le calendrier sur le site internet de la Régie, au www.riam.quebec, ou s'en procurer un exemplaire au bureau municipal. Il est toujours recommandé de visiter le site internet de la Régie afin d'obtenir des renseignements complémentaires à propos des nombreux services offerts.

Des questions ? Contactez directement la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains au 450 774-2350

SARCA

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

## DE LA NOUVEAUTÉ AU SARCA

Nous vous invitons à suivre la page Facebook du SARCA afin d'être à l'affût des activités et des nouveautés.

Dans les dernières semaines, nous avons publié une vidéo explicative des tests d'équivalence de niveau de scolarité de 5e secondaire (TENS) et du test de développement général (TDG). Vous y trouverez de l'information détaillée sur les 2 tests ainsi que sur la démarche d'inscription.

En suivant notre page Facebook, vous y découvrirez également le portrait d'adultes ayant vécus des succès dans la poursuite de leur projet scolaire ou professionnel. Ces histoires positives sont inspirantes et nous sommes fiers de vous les présenter.

Le SARCA poursuit la promotion de ses services en tenant des kiosques à différents endroits dans la MRC des Maskoutains, notamment dans les Matinées gourmandes, n'hésitez pas à venir à notre rencontre, il nous fera plaisir de discuter avec vous!

**Audrey Gatineau,**
*Conseillère en information scolaire et professionnelle*
*audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca*
*450 773-8401, poste 6731 Facebook : Audrey Gatineau Pro*

## CRÉATEUR D'AMITIÉ DEPUIS 40 ANS !

Le Parrainage civique vous offre l'opportunité de faire un bénévolat bien spécial, puisque s'en est un d'amitié ! Être parrain et marraine d'une personne ayant des capacités différentes, c'est bien souvent aller à la rencontre de son vrai soi tout en profitant de l'instant présent au travers le partage d'activités et d'intérêts communs.

Dans la MRC des Maskoutains, 5 parrains ou marraines sont recherchés.es afin de faire toute une différence pour l'autre, mais aussi pour soi.

**N'hésite pas à nous contacter pour en savoir plus!**

**450.774.8758**
**parrainagecivique.org**

PAIR

## LE PROGRAMME PAIR

Il s'agit d'un programme gratuit d'appels automatisés, offert par le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe, et qui couvre aussi le territoire des municipalités des Quatre-Vents. Les aînés inscrits au programme reçoivent à chaque jour, un appel téléphonique auquel ils ont à répondre. Après 3 appels sans réponse, la personne désignée par le membre inscrit reçoit un appel l'informant du fait que la personne dont elle est répondante ne répond pas, ce qui permet alors d'aller faire les vérifications nécessaires et d'apporter assistance en cas de besoin.

**Pour inscription au programme : 450 250-2874. Pour information : Robert Perreault : 450 792-2270.**

# La Popote roulante

Le Centre d'Action Bénévole de St-Hyacinthe offre le service de Popote roulante qui consiste en la livraison de repas à domicile au coût de **8,25 $ du repas**. Les mets sont cuisinés à partir d'aliments achetés frais pour offrir un menu sain et varié.

**On vous remet à l'avance un calendrier des menus.**

Si vous êtes âgé de 65 ans et plus, ou si vous êtes une personne en perte d'autonomie, ou encore si vous êtes le proche-aidant d'une personne en perte d'autonomie, la Popote roulante, c'est pour vous !

**N'hésitez pas à nous contacter : 450 773-4966 poste 35.**
**Pour informations : Robert Perreault 450 792-2270**

MENU

DEVENEZ FAMILLE D'ACCUEIL

# Nouveau site

Un enfant a besoin de vous
familledacueilmonteregie.com

VOUS DÉSIREZ UN ESPACE PUBLICITAIRE ?
CONTACTEZ-NOUS!!

impressions KLM

POUR TOUS VOS BESOINS
EN IMPRESSION
PENSEZ KLM!

CARTES D'AFFAIRES • FLYERS
DÉPLIANTS • AFFICHES • FACTURES
CONCEPTION GRAPHIQUE
ET PLUS ENCORE!!!

Pour toute information ou soumission,
n'hésitez pas à communiquer avec nous .

125 de la Tendresse,
Sainte-Madeleine, QC J0H 1S0
450 795-3219 • info@impressionsklm.com

ANNONCEZ ICI !

ESPACE DISPONIBLE !

CONTACTEZ-NOUS AU
450 795-3219
IMPRESSIONS KLM

ATELIER DE
Carrosserie
Claude Hébert
PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS
450.792.3712

AULARI

*Patrick Audette*
Président / General Manager

*Industrie Aulari Inc.*
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
Tél. : 450 792-2126 • 1 877 892-2126
Fax : 450 792-2127
paudette@aulari.com
www.aulari.com

UNI PRO freins silencieux suspension injection

Suspension Leblanc Inc.
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

Sébastien Leblanc
Propriétaire

450 792-3510

www.unipro.ca

François Bourret, B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)

Joyeuses fêtes!
Toute l'équipe de Cooptel tien à vous souhaiter
un joyeux temps des fêtes entouré des gens que vous aimez.
COOPÉRATIVE DE TÉLÉCOMMUNICATION
DEPUIS PRÈS DE 80 ANS!
Cooptel
Explorer
l'inattendu
1 888 532-COOP (2667)
cooptel.ca

Marcel Lavallière Paysagiste inc

**Conception et réalisation d'aménagement paysager**

**Service d'entretien paysager**

**Christian Bisson**
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

ASHQ

Paysagiste CERTIFIÉ APRQ

251, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

450 792-3080 | WWW.MLPAYSAGISTE.COM

FERME GADBOIS

- FRAISES
- MAÏS SUCRÉ
- CUISINE DU TERROIR

fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

**Plusieurs produits disponibles :**

Équipements de protection individuelle (EPI) : masques lavables et jetables, visières, gants

Médicaments d'ordonnance et en vente libre

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accespharma.ca

Accès pharma chez Walmart

FERME MORIER

NIVELLEMENT À FORFAIT

GPS

Laser

Scraper 18 verges³

Service clé en main

Thomas Morier, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

LE SPECIALISTE

Castrol

La Mécanotech
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

Hugo St-Jean
Propriétaire

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

Tél. : 450 792-3626

www.lespecialiste.ca

balljoint@live.ca

Entreprise S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

**Sylvain Gaudette**
Entrepreneur Électricien

**450 792-2392**
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Manon Dupuis
Soins podologiques & Pédicure spa

2675, rue Dessaulles,
Saint-Hyacinthe, Qc, J2S 2V4
579-489-3144
web: salondelizaetco.com